

## **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA LIGUE DU 27 JUIN 2016 AU GOLF DE BONDUES**

Le vingt-sept juin 2016 à dix-neuf heures, les représentants des Associations Sportives membres de la Ligue régionale de golf du Nord/Pas-de-Calais se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, à la suite de la convocation qui leur a été faite en date du vingt-quatre mai 2016.

Sous la surveillance des membres du Bureau de vote, il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les représentants ou porteurs de pouvoir des associations membres. La feuille de présence est annexée au présent procès-verbal.

Jean-Louis LIGNIER, en sa qualité de Président de la Ligue, préside l'Assemblée en présence des membres du Comité Directeur (excusés Jean-Pierre CHOMBART, Annick RIFF et Hubert DENHEZ), de Philippe ALLEARD, Président du Comité Départemental du Nord (excusée Valérie SOBIERAJSKI, Présidente du Comité Départemental du Pas de Calais), ainsi que toutes les AS présentes ou représentées suivantes :

AS Golf de Valenciennes, AS Golf de Wimereux, AS Golf du Sart, AS Golf des Flandres, AS Golf de Bondues, AS Golf de Brigode, AS Golf de Thumeries, AS Golf du Parc d'Olhain, AS Golf d'Arras, AS Golf de AA St-Omer, AS Golf de Mormal, AS Golf de Douai, AS Golf de Lille Métropole, AS Inesis Golf Park, AS Golf de Mérignies, AS Golf du Vert Parc, AS Golf de Goeulzin, AS Golf du Bois des Retz, AS SNCF, ASDN, AS Crédit du Nord, AS AGJSEP, AS Gazelec, AS SEPM, AS CIC, AS IBM, AS CUDL, AS Lille 1, AS Cenfe, AS COS, ASPTT Lille, AS Najeti, AS LGA, AS Inesis Corpo, AS Lesaffre.

Les clubs et les Associations Sportives absentes ou excusés :

Golf d'Hardelot, Golf du Touquet, Golf de Dunkerque, Golf de la Côte d'Opale, Golf de Béthune, Golf de Cambrai, AS Maritime Pilot, AS Decathlon, AS Crédit Agricole, AS USFEN, AS Banque Populaire du Nord, AS Cyrillus, AS Vallourec, AS Climal, AS 2F Open JS, AS ASUD, AS Cofidis, AS Hospitalier de Valenciennes, AS Apacem, AS Toyota, AS PGE, AS Police.

Le Président rappelle que l'Assemblée doit délibérer selon l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du traité de fusion entre la Ligue régionale de golf de Picardie et la Ligue régionale de golf du Nord Pas de Calais ;
2. Approbation des nouveaux statuts de la Ligue régionale de golf des Hauts de France Nord Pas de Calais Picardie ;
3. Approbation du nouveau règlement intérieur de la Ligue régionale de golf des Hauts de France Nord Pas de Calais Picardie ;
4. Approbation du règlement des opérations électorales ;
5. Approbation de la gouvernance provisoire de la Ligue régionale de golf des Hauts de France Nord Pas de Calais Picardie pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et jusqu'à l'élection régulière du Comité Directeur appelé à siéger lors de la mandature 2017 / 2020 ;
6. Pouvoirs pour les formalités.

Le Président communique à l'Assemblée la feuille de présence. Il en résulte que la moitié des membres étant présents, le quorum est atteint (35 associations sportives présentes sur 57 associations sportives membres de la Ligue) et que l'Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement délibérer.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'Assemblée les documents suivants :

- Le Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Ligue régionale de golf du Nord Pas de Calais du 6 février 2016 ;
- Le traité de fusion et ses annexes entre la Ligue régionale de golf de Picardie et la Ligue régionale de golf du Nord Pas de Calais ;
- Le texte des résolutions ;
- L'annonce légale parue dans la Gazette le 14 mai 2016 ;
- Les projets de nouveaux statuts et de règlement intérieur de la Ligue régionale de golf des Hauts de France Nord Pas de Calais Picardie ;
- La liste des membres du Comité Directeur de la Ligue régionale de golf du Nord Pas de Calais ;
- Le compte-rendu de la réunion du Comité Directeur de la Ligue régionale de golf du Nord Pas de Calais du 25 avril 2016 ;
- Les comptes annuels 2013, 2014, 2015 de la Ligue régionale de golf du Nord Pas de Calais ;
- La liste des membres du Comité Directeur de la Ligue régionale de golf de Picardie ;
- Le compte rendu de la réunion du Comité Directeur de la Ligue régionale de golf de Picardie du 25 avril 2016 ;
- Les comptes annuels 2013, 2014, 2015 de la Ligue régionale de golf de Picardie ;
- Les contrats de travail de la Ligue régionale de golf de Picardie ;
- La feuille de présence signée par les personnes présentes.

Approbation du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Ligue régionale de golf du Nord Pas de Calais du 6 février 2016.

**Vote des résolutions :**

**PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DU TRAITE DE FUSION ENTRE LA LIGUE REGIONALE DE GOLF DU NORD PAS DE CALAIS ET LA LIGUE REGIONALE DE GOLF DE PICARDIE**

Le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale d'approuver le projet de fusion entre la Ligue régionale de golf du Nord Pas de Calais et la Ligue régionale de golf de Picardie tel qu'il lui a été présenté qu'il a été arrêté et publié conformément aux articles 15-2 et 15-3 du décret du 16 août 1901.

Cette fusion entraînera la transmission universelle du patrimoine de la Ligue régionale de golf de Picardie au profit de la Ligue régionale de golf du Nord Pas de Calais, de telle sorte qu'il y ait continuité temporelle et juridique de l'activité de la Ligue régionale de golf de Picardie au sein de la Ligue régionale de golf du Nord Pas de Calais, cette dernière devenant titulaire des droits et obligations de la première.

Par cette opération de fusion, la Ligue régionale de golf du Nord Pas de Calais reprendra l'ensemble du patrimoine et des engagements souscrits par la Ligue régionale de golf de Picardie.

Le traité de fusion adopté par l'Assemblée générale définit les conditions, les modalités et les effets de cette opération. Ce traité est annexé au présent procès-verbal.

Sur le plan juridique, l'opération de fusion prendra effet, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives, au 1er janvier 2017.

A la date d'effet de l'opération, la Ligue régionale de golf de Picardie sera automatiquement dissoute.

L'Assemblée générale prend acte que le traité de fusion ainsi approuvé est susceptible d'être amendé et complété par le Président pour procéder aux adaptations nécessaires sur un plan technique et pour finaliser l'opération. Elle mandate le Président à cet effet.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA LIGUE REGIONALE DE GOLF DES HAUTS DE FRANCE NORD PAS DE CALAIS PICARDIE**

Le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale d'approuver les nouveaux statuts de la Ligue tels qu'ils lui ont été présentés.

Les nouveaux statuts constituent une annexe du traité de fusion.

Il est précisé que le nouveau ressort territorial de la Ligue s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au moment de la prise d'effet de la fusion et de la dissolution de la Ligue régionale de golf de Picardie.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION : APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DE LA LIGUE REGIONALE DE GOLF DES HAUTS DE FRANCE NORD PAS DE CALAIS PICARDIE**

Le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale d'approuver le nouveau règlement intérieur de la Ligue tel qu'il lui a été présenté.

Le nouveau règlement intérieur constitue une annexe du traité de fusion.

Il est, à nouveau, précisé que le nouveau ressort territorial de la Ligue s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au moment de la prise d'effet de la fusion et de la dissolution de la Ligue régionale de golf de Picardie.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**QUATRIEME RESOLUTION : APPROBATION DU REGLEMENT DES OPERATIONS ELECTORALES**

Le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale d'approuver le règlement des opérations électorales de la Ligue tel qu'il lui a été présenté.

Le règlement des opérations électorales constitue une annexe du traité de fusion.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**CINQUIEME RESOLUTION : APPROBATION DE LA GOUVERNANCE PROVISOIRE DE LA LIGUE REGIONALE DE GOLF DES HAUTS DE FRANCE NORD PAS DE CALAIS PICARDIE POUR LA PERIODE ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017 ET JUSQU'A L'ELECTION REGULIERE DU COMITE DIRECTEUR APPELE A SIEGER LORS DE LA MANDATURE 2017 / 2020**

Conformément au traité de fusion et aux nouveaux statuts, le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale d'approuver la gouvernance provisoire appelée à diriger la Ligue régionale de Golf des Hauts de France Nord-Pas-de-Calais – Picardie pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'à l'élection régulière d'un nouveau Comité Directeur :

- Président : Jean-Louis LIGNIER

- Membres du Bureau Directeur :

Jean-Pierre GENET, en tant que Vice-Président

Dominique JAMIN, en tant que Secrétaire Générale

Renaud BEAUFILS, en tant que Secrétaire Général Adjoint

Hubert DENHEZ, en tant que Trésorier

Jean-Claude MARTIN, en tant que Trésorier Adjoint

- Membres du Comité Directeur non membres du Bureau Directeur

Jean-Claude AVOCAT

Lionelle BERTRAM

Loïc DANIEL

Carole DANTEN

Christophe DE JARNAC

Bernard IMBERT

Maguy MASLARD

Françoise PAUQUET

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### **SIXIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES**

Le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale de donner tous pouvoirs au Président de la Ligue régionale de golf du Nord Pas de Calais aux fins de finaliser et procéder, si besoin, aux précisions et adaptations, à caractère technique, du traité de fusion et/ou de ses annexes approuvés au titre des résolutions précédentes, pour le signer, pour poursuivre la réalisation définitive des opérations de transfert d'activité et de patrimoine, en conséquence, pour réitérer, si besoin était, la transmission universelle de patrimoine réalisée au profit de la Ligue régionale de golf du Nord Pas de Calais, pour établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires, pour accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la Ligue régionale de golf de Picardie, pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations et, généralement faire le nécessaire à l'effet d'accomplir ou de faire accomplir, les formalités de déclaration et de publicité nécessaires pour mettre en œuvre les décisions qui viennent d'être prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Intervention de Christophe DE JARNAC, Président de la Commissions Sportive :** En vue d'harmoniser nos actions, il est important que les différentes commissions de la Ligue régionale de golf de Picardie et de la Ligue régionale de golf du Nord Pas de Calais se réunissent, afin d'élaborer le projet sportif de la Ligue régionale de golf des Hauts de France Nord-Pas-de-Calais – Picardie. Pour ce faire, la Commission Sportive et la Commission Dames se sont rencontrées. La Commission Golf Entreprise le fera très prochainement.

**Question :** une question est posée quant aux dates des vacances scolaires : seront-elles les mêmes ? Il semblerait que non dans un premier temps.

Il reste encore un grand travail à chaque commission afin d'être prête au 1er janvier 2017.

Plus aucune question n'étant évoquée, et l'ordre du jour étant épuisé, Le Président remercie tous les membres du Comité Directeur et les représentants des membres présents.

La séance est clôturée à 20h00.

**La Secrétaire Générale**  
**Dominique Jamin**



**Le Président**  
**Jean-Louis Lignier**

